

CONSEIL MUNICIPAL

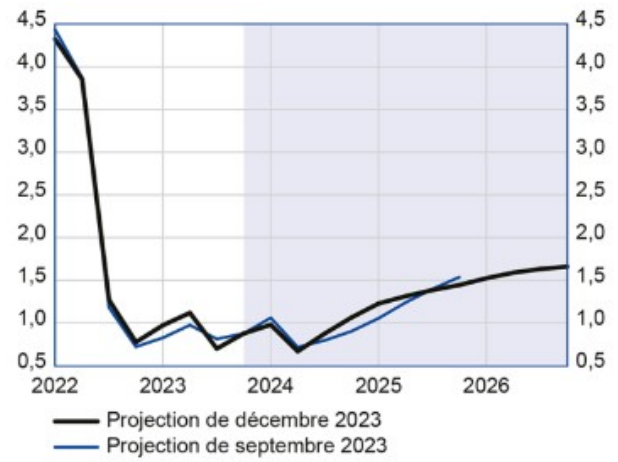
Jeudi 8 février 2024

**RESSOURCES ET MOYENS
ÉCONOMIE
INTERCOMMUNALITÉ ET
NOUVELLES TECHNOLOGIE**

FINANCES

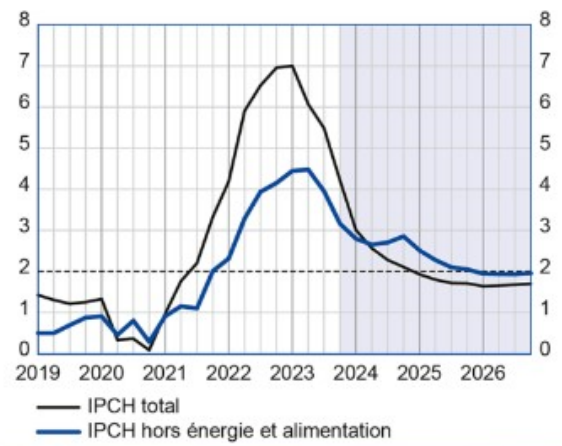
- Contexte économique et législatif

Croissance du PIB



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Indice des prix à la consommation



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 :

Les hypothèses retenues pour la construction du budget 2024 de l'État visent à ramener le déficit public à 145Mds€ (4,4% du PIB) et la dette publique à 109,7%.

La **croissance est estimée à 1,4% en 2024** avec une **inflation, toujours élevée mais en diminution 2,5% en 2024** contre 4,8% en 2023, illustrant l'amorçage de la désinflation.

Le reflux de l'inflation se poursuivrait progressivement au fur et à mesure de la fin de la transmission des hausses passées de prix de matières premières et de la dissipation progressive des tensions d'approvisionnement. Elle reviendrait en 2026 à son niveau de long terme estimé à +1,75 %, cohérent avec la cible de la BCE

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	4,80 %	2,00 %	1,50 %	1,30 %	1,30 %

• Orientations budgétaires pluriannuelles

Les enjeux budgétaires et financiers de la ville de Voreppe s'intègrent dans une prospective financière sur la durée du mandat combinant :

- une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations de portage foncier, qui tendent vers la trajectoire « ODEDEL » 2023-2027 ;
- le choix d'une fiscalité modérée et une fois encore, de stabilité des taux de la fiscalité communale ;
- de recettes de services qui augmente fonction de l'inflation (+5%) ;
- d'une programmation d'investissement brute annuelle moyenne de 5M€ ;
- d'un endettement maîtrisé ;
- ainsi que de la recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune ;

	Prospective					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit des contributions directes	5 369 282	5 710 005	6 084 097	6 154 309	6 308 167	6 465 871
Fiscalité transférée	0	0	0	0	0	0
Fiscalité indirecte	5 732 903	5 726 903	5 726 903	5 726 903	5 726 903	5 726 903
Dotations	1 623 792	1 720 000	1 677 450	1 721 558	1 743 325	1 765 637
Autres recettes d'exploitation	1 789 884	2 148 775	2 264 107	1 793 775	1 733 775	1 533 775
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 515 861	15 305 683	15 752 557	15 396 545	15 512 170	15 492 186
Charges à caractère général	3 664 434	3 969 534	4 198 383	4 150 128	4 220 477	4 292 085
Charges de personnel et frais assimilés	7 700 733	8 350 000	8 500 000	8 772 719	8 992 037	9 216 838
Autres charges de gestion courante	1 495 430	1 544 465	1 558 655	1 581 538	1 600 444	1 619 600
Intérêts de la dette	171 058	170 000	145 000	126 222	110 575	107 162
Autres dépenses de fonctionnement	232 425	211 050	204 370	223 842	229 441	229 850
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 264 080	14 245 049	14 606 408	14 854 449	15 152 974	15 465 535
<i>Evolution annuelle des dépenses</i>		6,89 %	2,47 %	1,67 %	1,97 %	2,02 %
<i>Trajectoire LPF</i>		4,80 %	2,00 %	1,50 %	1,30 %	1,30 %
<i>Capacité d'autofinancement</i>	1 251 781	1 060 634	1 146 149	542 096	359 197	26 651

- Orientations budgétaires pluriannuelles

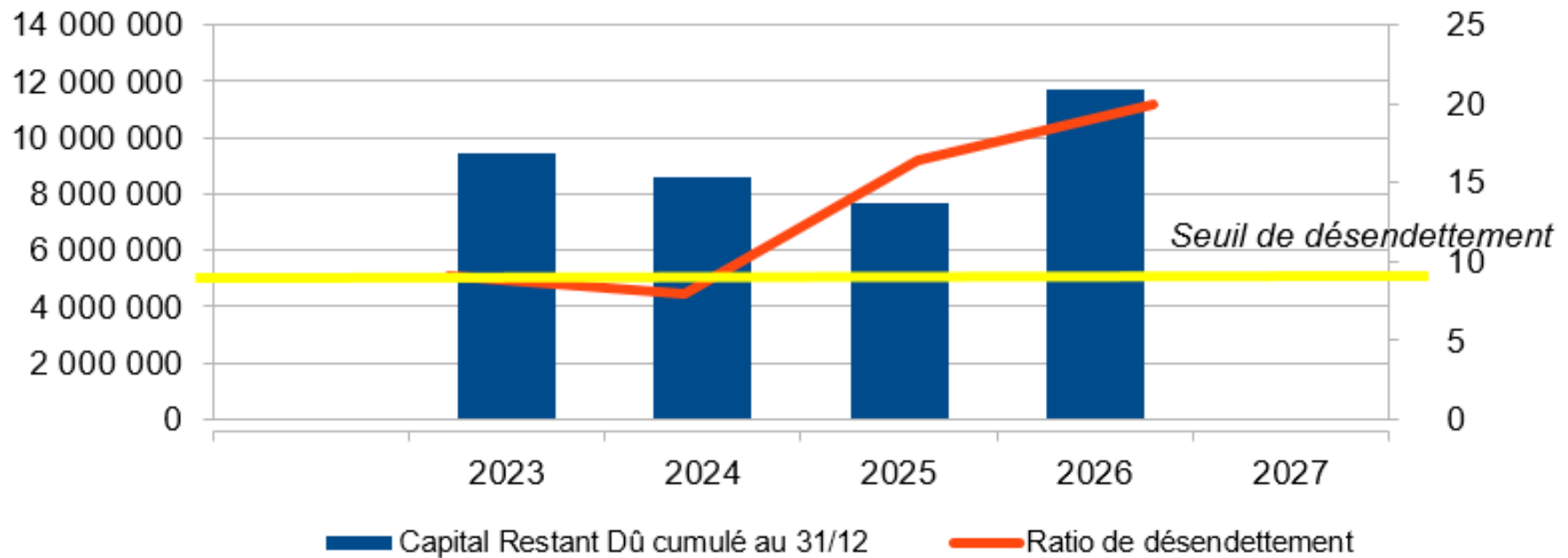
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Accessibilité batiments	27 000 €	158 104 €	104 000 €	75 000 €	75 000 €			
ALSH CENTRE AÉRÉ			103 000 €	100 000 €	100 000 €	2 000 000 €	2 200 000 €	
Autres investissements	1 125 065 €	574 000 €	936 130 €	1 589 000 €	976 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
Bourg Vieux	19 352 €	1 066 000 €	243 600 €	0 €				
Centre Bourg	310 514 €	298 193 €	27 700 €	540 000 €	300 000 €	1 700 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
CHAPAYS CHAMP DE LA COUR			298 000 €	321 000 €	0 €	0 €	200 000 €	870 000 €
Ecole Debelle	903 585 €	1 150 000 €	4 394 500 €	702 000 €	0 €			
Eglises	0 €	0 €	63 500 €	0 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €	0 €
Gendarmerie	0 €	0 €	0 €	50 000 €	900 000 €	600 000 €	0 €	0 €
Gros entretien de patrimoine - BATIMENTS (Arcade)		37 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €	700 000 €	700 000 €	600 000 €
Gros entretien du patrimoine VOIRIE		645 000 €	475 000 €	520 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €
PEM Gares	0 €	0 €	0 €	370 000 €	120 000 €			
Plan Informatique Ecoles					140 000 €	180 000 €	180 000 €	
PLD PAVE	26 796 €	225 000 €	16 600 €	365 000 €	240 000 €	0 €	0 €	
TAXE AMENAGEMENT CAPV	174 040 €	191 000 €	175 500 €	698 000 €	670 000 €	0 €		
Vidéoprotection	11 604 €	0 €	261 500 €					
Total dépenses programme	2 597 956 €	4 344 297 €	7 149 030 €	5 430 000 €	4 491 000 €	7 050 000 €	6 150 000 €	3 440 000 €
Total recettes programme	395 922 €	930 900 €	2 094 119 €	2 215 307 €	3 830 554 €	1 646 580 €	1 715 797 €	2 076 482 €

Outre les opérations intégrées au PPI, une enveloppe d'investissements hors PPI est intégrée au budget primitif 2024.

Celle-ci est d'environ 970 000€ et est déployée en vue de concourir à l'entretien et au renouvellement du patrimoine existant.

- Orientations budgétaires pluriannuelles

Encours de la dette et Désendettement



- Orientations budget 2024

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2024 s'élèvent au total à 15,7 M€ contre 15,3 M€ au budget primitif 2023. Soit une hausse de +2,8 %

La fiscalité représente la majeure partie des recettes de fonctionnement de la ville (11,8 M€). Ces produits intègrent sur 2024 deux phénomènes : un maintien des taux d'imposition et une hypothèse d'évolution des bases fiscales de 3% correspondant à l'inflation.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe s'élève à 6 M€ contre 5,8 M€ au BP2023.

Cette hypothèse d'évolution est également intégrée aux allocations compensatrices versées par l'État, et constituent la principale source d'évolution des dotations et participations (chapitre 74) qui évoluent pour leur part de +6 %. Ce chapitre s'élève à 1,68 M€.

Rappel des taux d'imposition :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,27 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,82 %

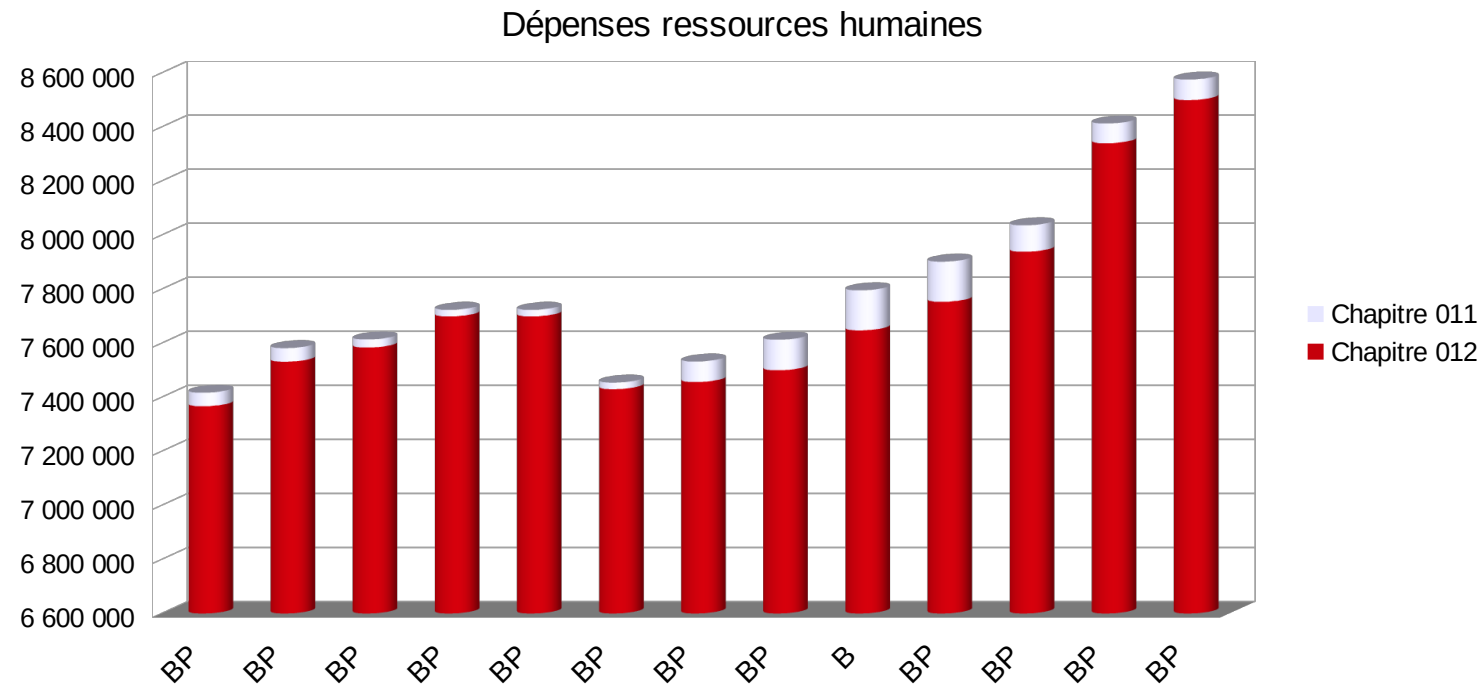
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 67,46 %

- Orientations budget 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2024 s'élèvent au total à 14,6 M€ contre 14,3 M€ au budget primitif 2023. Soit une hausse de + 2,5%.

	Section de Fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024	Evolution
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 305 000 €	15 752 000 €	2,84 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 245 000 €	14 606 000 €	2,47 %
<i>Epargne de gestion</i>	1 215 000 €	1 216 000 €	
<i>Epargne brute</i>	1 045 000 €	1 071 000 €	
<i>Epargne nette</i>	135 000 €	157 000 €	

- Orientations budget 2024



La masse salariale du budget primitif 2023 s'est élevée à 8,3 M€. Au budget 2024, elle est arbitrée à 8,5M€, soit une évolution de + 2,4%.

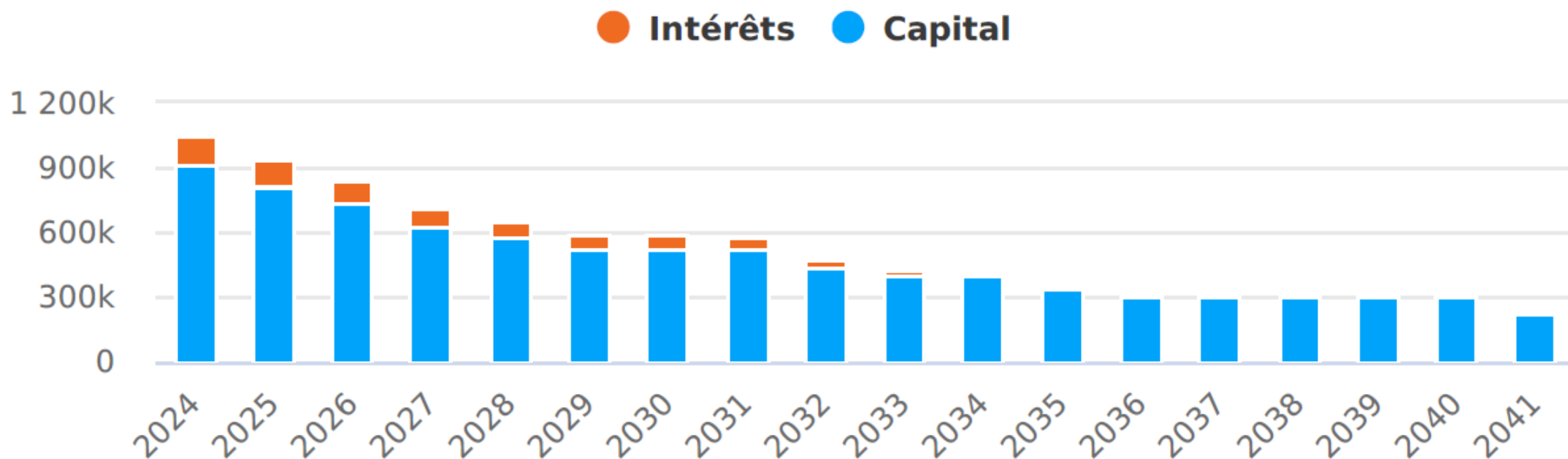
Le budget intègre de fait des non dépenses (difficultés de recrutement occasionnant des vacances de poste involontaires et des absences de remplacement involontaires). Ce scénario retient le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 57,9 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est plutôt conforme à la moyenne des villes de même strate (58,01% en 2021).

Débat d'orientation budgétaire

- Evolution de l'encours de la dette



en cours de la dette au 31/12/2024

CRD début d'exercice

8 556 853,96 €

Capital amorti

914 340,53 €

Intérêts

140 806,81 €

Flux total

1 055 147,34 €

CRD fin d'exercice

7 642 513,43

Débat d'orientation budgétaire

• Orientations budget 2024 « Voreppe énergies renouvelables »

En 2024, les deux réseaux devraient facturer à la fois les abonnements (selon la puissance souscrite) et la consommation (énergie vendue) pour une recette totale de 1,6 M€ sur la base de 11GWh.

Les dépenses des réseaux devraient s'élever à :

1M€ pour l'achat d'énergie (bois, gaz) et prestation de service (entretien, exploitation),

250 k€ pour le paiement des amortissements

20 k€ pour le remboursement des frais de gestion à la ville

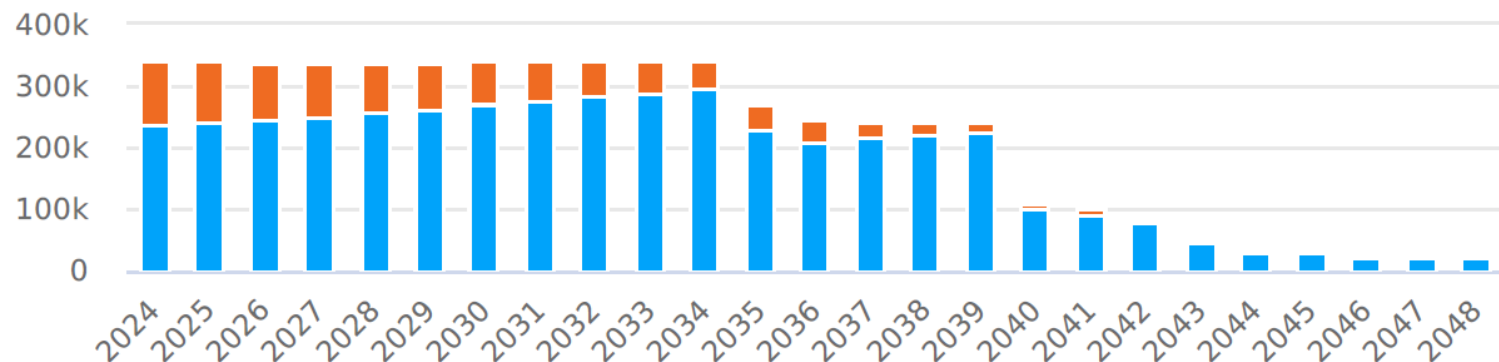
56 K€ de taxes diverses (CFE...)

Équilibre prévisionnel :

	Section de Fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	1 012 000 €	1 173 900 €	13,79 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 248 000 €	1 456 300 €	14,30 %

● Intérêts ● Capital

Encours de la dette :



- Orientations budget 2024

Le budget primitif 2024 est construit avec une hypothèse de 26 000 entrées pour une recette totale de 130 K€ et une subvention d'équilibre 191 K€ stable par rapport à 2023.

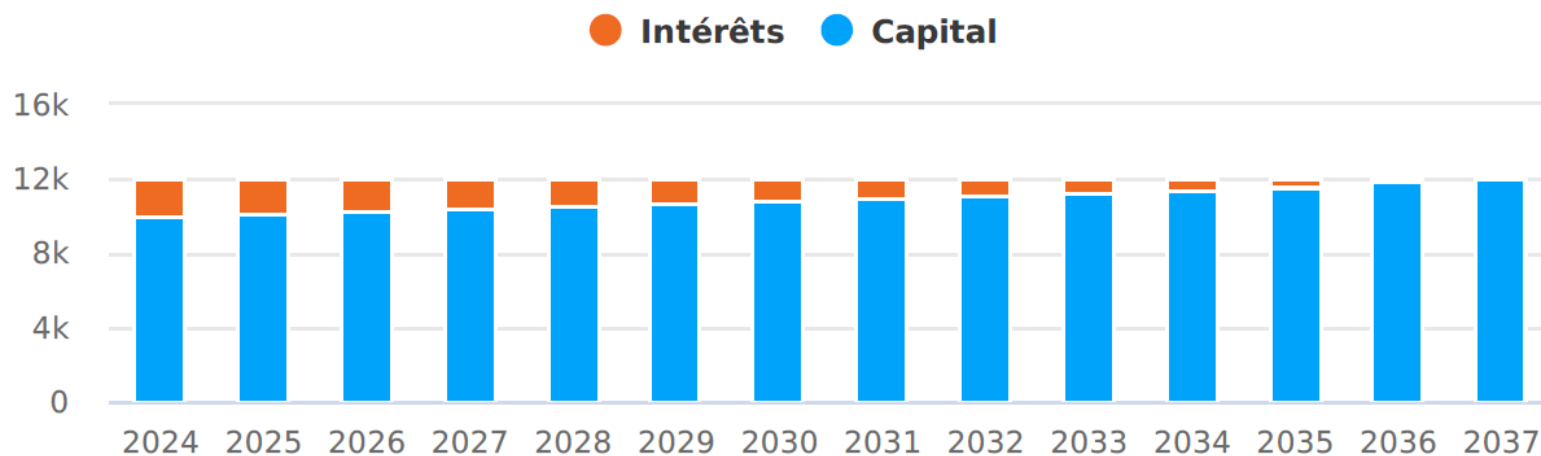
Il intègre également de nouvelles recettes publicitaires.

Les principales dépenses sont les Ressources Humaines pour 147 000 € avec 3 équivalents temps plein (ETP), la location des films pour 54 000 € et l'énergie pour 30 000 €..

Équilibre prévisionnel :

	Section de Fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	292 720 €	298 920 €	2,07 %
Recettes réelles de fonctionnement	331 300 €	339 280 €	2,35 %

Encours de la dette :



RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines – Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux

du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Nom Prénom	Mandat électif – Ville de Voreppe	Montant brut De l'indemnité 2023	Mandat électif – Pays Voironnais	Montant brut de l'indemnité 2023	Autres fonctions électives	Montant brut de l'indemnité 2023
REMOND Luc	Maire	26 322,48 €	Vice-Président	17 131,38 €	SMMAG	4 542,24 €
GERIN Anne	Maire adjoint	7 300,32 €				
GUSSY Jérôme	Maire adjoint	7 300,32 €				
CARRARA Christine	Maire adjoint	7 300,32 €				
GOY Olivier	Maire adjoint	7 300,32 €	Conseiller Communautaire délégué	8 565,66 €		
BENVENUTO Nadine	Maire adjoint	7 300,32 €				
PLATEL Anne	Maire adjoint	7 300,32 €				
DELESTRE Jean-Claude	Maire adjoint	7 300,32 €				
PÈTRE Charly	Maire adjoint	7 300,32 €				
ALO Angélique	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
ALTHUSER Olivier	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
BRAS Guillaume	Conseiller municipal	147,09 €				
BRUYERE Cyril	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
CANOSSINI Jean-Claude	Conseiller municipal	1 451,25 €				
CARBONARI Sandrine	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
CHOUVELLON Louise	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
DENIS Nadège	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
DESCOURS Marc	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
DEVEAUX Monique	Conseiller municipal	1 451,25 €				
FROLET Cécile	Conseiller municipal	581,58 €				
GODARD Laurent	Conseiller municipal	581,58 €				
ICHBA Salima	Conseiller municipal	434,49 €				
JAUBERT Pascal	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
LACOSTE Lucas	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
LAFFARGUE Dominique	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
MAGNIN Danièle	Conseiller municipal	1 451,25 €				
MAURICE Nadja	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €				
PUYGRENIER Damien	Conseiller municipal	581,58 €				
SENTIS Fabienne	Conseiller municipal	581,58 €				
SOUBEYROUX Jean-Louis	Conseiller municipal délégué	1 787,10 €	Conseiller Communautaire délégué	8 565,66 €		

Obligation introduite par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de présenter un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant l'examen du vote du budget

- **Pôle Direction générale – Direction générale**
- Dans le cadre d'un départ en mutation, il est proposé :
 - la création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet, ou à défaut du cadre d'emploi des adjoints administratifs (assistante de Direction)
 - La suppression d'un poste titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (soumis à l'avis du CST du 30 janvier 2024)

Convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe et organismes associés

- Signature de la convention annuelle entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe (APVV) obligatoire
- **Versement de la subvention 2024 = 32 000 €**
- Pour rappel :
 - 2019 : 32 000 €
 - 2020 : 32 000 €
 - 2021 : exceptionnellement 0 € (confinements / restrictions des loisirs et voyages pour consignes sanitaires) en accord avec l'Amicale
 - 2022 : 32 000 €
 - 2023 32 000 €

Ressources humaines – Protocole d'encadrement de l'exercice du droit de grève pour la continuité du service public

- La Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 => possibilité d'instaurer une obligation de déclaration de grève pour certains services
- Projet d'accord sur les services liés aux besoins essentiels des usagers et à l'ordre public dans les 12 mois à compter du début des négociations avec les représentants du personnel
- Services prévus par la loi (correspondance à Voreppe) et organisation proposée :
 - L'accueil des enfants de moins de 3 ans (crèche) / fermeture des sections en fonction des effectifs présents
 - La restauration collective et scolaire (restaurants scolaires) / fermeture du restaurant en fonction des effectifs présents ou adaptation repas froid
 - L'aide aux personnes âgées et handicapées (portage de repas à domicile, Charminelle) / remplacement des agents grévistes
 - La sécurité des biens et des personnes (unités voirie / bâtiment) / mise en place d'une astreinte technique mobilisée pour besoin impérieux

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ

Espace public – Protocole d'accord amiable – sinistre supérieur à 1000€

- **Arbre tombé rue des Tilleuls le 20 octobre 2023** : Arbre identifié en “abattage de gestion” → Engage la responsabilité de la commune
- **La Commune et Monsieur Alacoque ont décidé de ne pas faire intervenir leur compagnie d'assurance respective et de traiter à l'amiable en établissant un protocole** en application des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée
- **Protocole d'accord :**
 - La Sté Garcin effectuera la remise en état du (2.860 € TTC)
 - Les services techniques de la ville effectueront les travaux complémentaires ; reprise d'enduit, et du grillage.

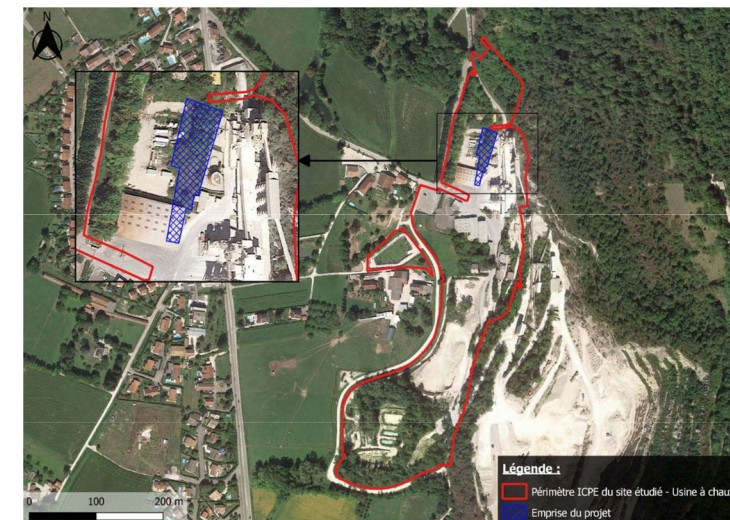


- **Projet : Nouvelle demande d'exploiter au titre des ICPE // Avis Commune concernée par projet**

- Utilisation de biomasse (matière végétale forestière et agricole) et déchets de bois (bois B) en substitution partielle du combustible gaz naturel dans le four à chaux (55%)

- **Enquête publique du 29/01 au 29/02/24 en Mairie de la Buisse**

- Réduction de 7,3 % des émissions de CO₂ (5 5055t/an)
- Redimensionnement bassin rétention avant rejet régulé
- Trafic 2021 : 26PL.jour // +1 à 2 camion/j de livraison bois
- Pas d'augmentation significative des quantités de déchets
- Fermeture systématique des portes des installations bruyantes



EDUCATION – PERISCOLAIRE – JEUNESSE –

Renouvellement - Convention d'objectifs et de moyens Maison des jeunes et de la culture - Maison pour tous (MJC-MPT) 2024-2026

- **Renouvellement du partenariat à travers la convention** : des réunions de travail avec des attentes de part et d'autre, à l'appui des bilans qualitatifs et financiers.

Il est proposé :

- De couvrir la durée de fin de mandat : 2024-2026
- De soutenir l'offre proposée pour la jeunesse en collant davantage à la réalité de la ventilation des dépenses (expérience de la précédente convention)
- D'étendre l'intervention de la MJC sur le champ de l'éducation à l'image auprès du public scolaire
- De soutenir le poste de direction et sa pérennité
- Une nouvelle ventilation de l'enveloppe financière : 165 000€
 - soit **135 000 € dont 5 000 €** pour le développement des séjours, avec une affectation de 1 000 € par séjour maximum.
 - **50 % du coût chargé du poste de direction** et un minimum de **30 000 €** assuré lorsqu'il s'agit d'un équivalent à temps plein.

**CULTURE
ANIMATION
SPORT
ASSOCIATIONS
RELATIONS
INTERNATIONALES**

SPORT

Sport – Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) pour la réalisation d'un pôle sportif en libre accès

➤ Genèse

- Demande récurrente des jeunes du CMEJ pour des équipements sportifs en libre accès
- Possibilité d'entrée dans le dispositif national « 5000 terrains de sport » via la fédération française de tennis de table
- Inscription dans le sport « en accès libre » et dans le « sport santé »
- Inscription dans le dispositif « savoir rouler » pour les écoles

➤ Projet

- 3600 m² dédiés à différentes pratiques sportives (basket 3x3 et 5x5, ping-pong, fitness, crossfit, pétanque et tennis) et le dispositif "savoir rouler" intégrés au cœur de l'ensemble sportif Ernest Pigneguy à proximité du territoire en veille active.
- Possibilité d'animation de l'espace sur certaines périodes de l'année par des associations.

➤ Coût prévisionnel du projet : 100 000 €.

VIE LOCALE

- L'objectif :
 - Permettre de découvrir des richesses du patrimoine local tout en ayant la possibilité de créer des animations grand public
- Parcours de 3 km 100 d'une durée de 1h15 comportant 12 balises à destination des familles, avec une question par balise, situé au Vieux-Bourg.

CULTURE

Culture – Cinéma Le Cap – Modification convention Ticket action cinémas (TAC)

- Depuis 2014, les Comités d'Entreprise Tissent la Toile (CETT) (association composée de collectivités et de cinémas indépendants et de proximité en Isère) assurent la gestion d'un ticket de cinéma à destination des comités d'entreprises de l'Isère (le Ticket Ciné Indépendant Isère).
- Depuis 2021, les CE Tissent la Toile et l'Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la région Alpine (l'AcirA) s'associent pour proposer une version renforcée de ce ticket : le Ticket Action Cinémas, désormais valable en Isère, Savoie et Haute-Savoie.)
- Mise à jour du tarif ticket action cinéma à hauteur de 5,50 €
- Notifier la convention pour la mise à jour du tarif du TAC.

SOCIAL SOLIDARITE & PETITE ENFANCE

Petite enfance – Barèmes et tarifs pour l'année 2024 de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- Chaque année, la caisse d'allocations familiales fixe des montants « plancher » et « plafond » pour les ressources annuelles à prendre en compte dans le calcul du tarif.

- Pour l'année 2024, ces montants sont :
 - * ressources plancher : **9 189,24 € par an soit 765,77 € par mois**
 - * ressources plafond : **72 000 € par an soit 6 000 € par mois.**

Merci de votre attention